# DEPARTEMENT DE LA SAVOIE ARRONDISSEMENT D'ALBERTVILLE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du : 13 Juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le treize juin à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M.CLERC Gérard, Maire.

*Etaient présents*: M.BLANC Jean-Charles, Mme BOUVIER Audrey, Mrs CLERC Gérard, CHAPUIS Nicolas, DRAVET Hervé, GENOUD Pierre, M.MARBACQUE Patrick, Mme MONDON Stéphanie, M.ROCHE Franck.

Etaient excusés: Mrs DRAVET Gildas, LEGER Michel.

- M.DRAVET Gildas donne pouvoir à M.DRAVET Hervé

pour l'ensemble des votes et décisions de cette séance.

Etaient absents: Mrs FAVRE Armand, Mme MADEC Hélène.

Secrétaire de Séance: M.ROCHE Franck.

Convocation du : 7 Juin 2018 - Affichage du : 7 Juin 2018.

Nombre officiel de Conseillers: 15

Conseillers en exercice : 13 (décès d'un conseiller municipal, M.BLANC Eugène ; démission d'une

conseillère municipale : Mme PONGE Marie-Pierre) Conseillers présents : 8 / Conseillers représentés : 1

## I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION

Mrs MARBACQUE Patrick, DRAVET Hervé et GENOUD Pierre souhaitent que lors des votes en Conseil Municipal, les noms des votants n'apparaissent pas dans les compte-rendus comme cela a été fait pour le vote relatif aux places de parking pour les granges.

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

## II - BAIL DU COMMERCE « LES BOUTONS D'OR »

M.le Maire revient devant le Conseil Municipal pour évoquer le dossier du bar-restaurant communal « Les Boutons d'Or » ; il rappelle que le bail commercial qui liait la Commune à la SARL COME a été résilié à la date du 5 février 2018 suite à la liquidation judiciaire de la société du gérant de l'établissement. Il expose que, pour permettre la réouverture rapide de l'établissement, la Commune a fait connaître sa volonté de trouver un nouveau gérant. Suite à cet appel à candidature, Mme BLANC Carole a fait connaître à la Commune son intention de reprendre la gestion de l'établissement.

M.le Maire expose que la candidate est prête à débuter l'exploitation à compter de 6 août 2018, après constitution d'une société pour la gestion de l'activité.

Il propose de conclure avec la candidate un bail commercial aux conditions suivantes :

- durée: 3 ans
- loyer: 350 €HT, soit 420 €TTC /mois jusqu'au 31 décembre 2018 puis 500 €HT, soit 600 €TTC / mois
- dépôt de garantie : 1 000 €HT, soit 1 200 €TTC
- activités autorisées : bar, restaurant, épicerie, services divers à la population

et présente le projet de bail commercial à conclure avec Mme BLANC Carole et invite le Conseil Municipal à approuver :

- le choix de Mme BLANC Carole en qualité de gérant du bar-restaurant « Les Boutons d'Or »
- le projet de bail commercial pour la location du bar-restaurant ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le choix de Mme BLANC Carole en qualité de gérante du bar-restaurant « Les Boutons d'Or » et approuve le projet de bail commercial à conclure avec Mme BLANC Carole.

## <u>III – TRANSFERT DU SERVICE DE CANTINE SCOLAIRE AU PROFIT DE LA</u> COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL VANOISE

M.le Maire rappelle que la gestion des services périscolaires (accueil de loisirs, garderie) est de compétence intercommunale, mais que le temps de pause méridienne et l'organisation de la restauration scolaire restent de compétence communale ; il rappelle que suite à l'accord de principe passé avec la Communauté de Communes Val Vanoise (CCVV), à compter du 3 septembre 2018, le service de restauration scolaire sera géré par la Communauté de Communes Val Vanoise dans le cadre du service commun.

M.le Maire rappelle que conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il appartient au Conseil Municipal de fixer les tarifs de restauration scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs du restaurant scolaire en retenant le principe d'une modulation tarifaire en fonction du quotient familial comme suit :

0-400	401-600	601-800	801-1000	1001-1200	> 1200
1.50 €	2.00 €	2.50 €	3.00 €	3.50 €	4.00 €

et dit que la modulation tarifaire en fonction du nombre d'enfants d'un même foyer fiscal fréquentant simultanément le service s'appliquera comme suit :

- famille de 2 enfants : réduction de 5 %
- famille de 3 enfants : réduction de 10 %
- famille de plus de 3 enfants : réduction de 15 %.

Il est précisé qu'en ce qui concerne le transfert du personnel, un nouveau Conseil Municipal aura lieu fin août/début septembre afin de finaliser cela, en collaboration avec les services de la Communauté de Communes.

## IV - URBANISME: DIA

M. ROCHE Franck présente six DIA portant sur différentes parcelles ; à l'unanimité, le Conseil Municipal ne donne pas suite.

## V – TRAVAUX : ETAT D'AVANCEMENT

- enfouissement des réseaux électriques au Chef-Lieu : les travaux arrivent à leur terme ; l'entreprise chargée des travaux est en attente des autorisations d'Enedis.
- le remplacement des luminaires énergivores par des éclairages Led sera terminé fin juin.
- les travaux de reprise de l'escalier de La Roche, réalisés par l'entreprise Duraz et fils, sont achevés.
- le réaménagement des toilettes publiques du Chef-Lieu devrait être fini pour la fête de la Saint-Germain.
- les travaux d'enrobé de la traversée du Chef-Lieu, réalisés par le Département, initialement prévus début juillet, sont retardés, dans l'attente des autorisations d'Enédis
- M.le Maire informe qu'un marché sera lancé pour des travaux d'enrobé de la commune.
- Mme BOUVIER Audrey demande la mise en place d'un ralentisseur au milieu du Chef-Lieu (4 votes contre/ 3 votes pour/ 3 abstentions); après débat, il est décidé de mettre en place des coussins berlinois ainsi que des panneaux lumineux d'avertissement de passage d'enfants.

## VI – PERSONNEL COMMUNAL

M.le Maire fait part d'un courrier de Mme BERNARD Joëlle concernant le renouvellement de son contrat, qui prendra fin le 8 juillet prochain.

M.le Maire informe que son contrat sera prolongé de 6 mois pour 10 heures hebdomadaires.

### VII - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

## Coffret ENEDIS dans lotissement « Le Plan du Praz »

M. le Maire informe que le coffret électrique sur le lot appartenant à M.et Mme APARICIO-CANEJERO Martial, qui subit des dégradations dues à une malfaçon, sera réparé par l'entreprise Serpollet pour un montant de 810 €HT.

#### Procédure de biens vacants sans maître

M.le Maire informe qu'une réunion d'information avec M.COMBEY, expert foncier, et le service des domaines va être programmée dans le cadre de la récupération des biens sans maître au profit de la commune.

# <u>Etude de faisabilité pour le traitement des effluents des hameaux de La Thuile, La Roche/Le Plan/</u> Le Villard

M.le Maire informe qu'une réunion s'est tenue en Mairie le 5 juin dernier pour présentation de l'étude de faisabilité pour le traitement des effluents des hameaux de La Thuile, La Roche/Le plan/Le Villard, réalisée par le bureau d'études SCERCL, en présence de représentants de la Communauté de Communes Val Vanoise.

La réalisation de la campagne de mesures a permis de mettre en évidence plusieurs faits marquants sur les réseaux d'assainissement concernés, et notamment la présence importante d'eaux parasites, dues notamment aux bassins. Afin d'éliminer le maximum d'eaux claires parasites permanentes, il est proposé :

- d'installer des boutons-poussoirs sur tous les bassins de la Commune,
- d'éliminer le trop-plein des réservoirs du Villard et du Mollard, ainsi que les drains,
- d'éliminer les tuyaux d'arrosage privés alimentés par une source directement raccordés sur le réseau unitaire.

## Les systèmes d'épuration proposés :

- traitement local par un filtre planté de roseaux,
- traitement local par un lit bactérien,
- une filière de traitement par disques biologiques aurait également pu être proposée à titre de comparaison, mais les rendements sont légèrement moindres et les coûts d'investissement et de fonctionnement légèrement supérieurs ; ce type de filière implique la mise en séparatif de la totalité des réseaux.

La Communauté de Communes Val Vanoise, associée à cette étude, a demandé que soit réalisé à titre de comparaison et en complément, un chiffrage très sommaire du raccordement des villages aux réseaux existants dans le bas de la vallée.

## Apiculture

M.le Préfet rappelle à toutes les Communes l'obligation qui est faite aux détenteurs de ruches de déclarer les ruches et les ruchers, entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre.

## **Terre Terroir Tarentaise**

M.le Maire informe que la Commune de Pralognan accueillera la prochaine édition de Terre Terroir Tarentaise. En vue de cette manifestation, il est demandé à chaque commune du territoire de proposer un savoir-faire local la représentant.

Le Conseil Municipal réfléchit à la possibilité de faire un stand sur l'apiculture.

## Points d'Apport Volontaire

M.le Maire fait part de l'avancement de l'installation des points d'apport volontaire sur la Commune.

## Permis de construire de M.DOOLABH Nandkishore à Moranche

Suite à plusieurs plaintes concernant un mur le long de la route en sortie de Moranche, M.ROCHE Franck rappelle que M.DOOLABH Nandkishore a obtenu un permis de construire le 10 mars 2009, et que dès lors qu'il n'y a eu aucun recours dans les deux mois suivant son obtention, celui-ci est acquis.

Office de tourisme Vallée de Bozel Tourisme

M.ROCHE Franck fait part de l'assemblée générale de l'office de tourisme Vallée de Bozel Tourisme et des difficultés que l'office du tourisme, en tant qu'association, rencontre avec la Communauté de Communes. Le quorum n'ayant pas été atteint le bilan financier et moral de l'association n'a pas pu être voté; une assemblée extraordinaire sera prochainement convoquée.

Dans la foulée, le bureau annonce sa démission au complet.

Dématérialisation des documents

M.ROCHE Franck informe que la Commune s'est inscrite à la plateforme de dématérialisation des documents d'urbanisme par le biais de RGD qui propose ce service, ainsi qu'une formation, pour un moindre coût.

Cette possibilité doit être donnée aux administrés avant le 31 décembre 2018 suite à une directive de l'Etat.

Entretien de la salle des fêtes

M.le Maire fait part de l'intervention d'une entreprise pour l'entretien du parquet de la salle des fêtes.

Ainsi fait et délibéré à MONTAGNY les jour, mois et an ci-dessus.

AGNY, 1e Ž 4 JUIL. 2018

Affiché à MONTAGNY, le Le Maire Gérard CLERC